

# Le PS relance le débat sur la loi de compétitivité de 1996

■ Le PS exige une réforme de la loi en urgence. Tous les partis francophones, MR excepté, veulent aussi sa révision.

**D**isons-le d'emblée: c'est la loi de 1996 sur la compétitivité qui bloque aujourd'hui la concertation sociale et les discussions relatives à l'accord interprofessionnel (AIP) 2019-2020 et qui a mené à la journée de grève nationale prévue le 13 février. Le PS entend changer la donne avec une proposition qui réforme (encore) cette loi fixant la marge salariale maximale à négocier par les partenaires sociaux. Et pour ce faire, les socialistes demanderont même l'urgence. *"Pour relancer la concertation sociale et parce que le gouvernement a procédé à un véritable hold-up des travailleurs ces dernières années"*, explique Ahmed Laaouej, chef de groupe PS à la Chambre.

Parce qu'il y a lieu d'aller vite... S'il n'y a pas d'AIP, tout le monde y perdrait. Les travailleurs salariés en premier lieu. Le sujet reviendra donc inmanquablement sur la table du Parlement dans les prochaines semaines.

## Une base de discussion de 3%

Les socialistes ne sont cependant pas les seuls sur la balle. En fait, c'est toute l'opposition francophone qui veut changer la loi de 1996. *"Il est clair que le carcan salarial imposé par la majorité est en grande partie responsable de la situation de blocage et de la grève générale de mercredi prochain"*, estime Georges Gilkinet, chef de groupe Écolo à la Chambre. *"Cette loi est à l'origine du blocage actuel, renchérit Ahmed Laaouej, chef de file des socialistes (PS) à la Chambre. Pour cet AIP, la marge salariale a été fixée à 0,8 % par le Conseil central de l'économie (CCE), mais sans ce nouveau carcan, elle aurait été largement supérieure."* Au moins de 1,8 %. Pour un salaire moyen, cela représente une perte annuelle de 200 euros.

*"Mais cela va même plus loin: si on corrige tous les facteurs qui ont été mis en place en 2017 par le précédent gouvernement, et qu'on réintègre par exemple la marge de sécurité du précédent AIP,*

*non utilisée (0,4 %), qu'on réintègre les effets des baisses des cotisations sociales (0,7 %) et qu'on corrige les effets du passé, notamment dus à la hausse de la productivité par rapport aux pays voisins, on arrive à une marge de 3 %. Ce devrait être la base de discussion entre partenaires sociaux"*, estime Ahmed Laaouej.

Et qu'on ne lui parle pas de perte de compétitivité ou de mise à mal des entreprises. *"L'économie dépend à 70 % de la demande intérieure, dont celle des ménages. Le gouvernement Michel a comprimé l'activité économique en réduisant les moyens des ménages. Leur redonner un peu de pouvoir d'achat profitera aussi aux entreprises."*

## Révision de la loi en question

Ce chiffre a minima de 1,8 % est également brandi par le banc syndical pour justifier sa journée de grève du 13 février. *"La proposition de loi vise précisément à redonner de la marge aux partenaires sociaux. D'abord, elle fait marche arrière sur toutes les modifications apportées par Charles Michel. Ensuite, on veut rendre confiance aux partenaires sociaux, qui discuteraient donc de la marge donnée par le CCE à titre indicatif. Ils ont prouvé par le passé qu'ils avaient le sens des responsabilités"*, explique Ahmed Laaouej.

Si le CDH, Défi, Écolo et le PTB, tous contactés, sont d'une manière ou d'une autre en faveur d'une révision de la loi (lire notre dossier complet sur [www.la-libre.be](http://www.la-libre.be) pour leurs arguments et

leurs desiderata, qui dépassent d'ailleurs parfois le cadre de la seule marge salariale), la tonalité est un peu différente chez les libéraux. *"C'est hallucinant de demander une marche arrière, relève Benoît Piedboeuf, député fédéral (MR). Je signale tout de même que lors du précédent AIP (2017-2018), la loi n'était pas encore d'application que les partenaires sociaux voulaient déjà appliquer la loi. On ne veut donc certainement pas la modifier. La loi est bien faite puisqu'elle permet à nos entreprises de rester compétitives. Or, en évitant les dérapages, on continue à favoriser l'emploi et, de manière générale, la prospérité de tous. Il faut donc continuer le travail sur la base de cette loi"*, conclut le député libéral.

François Mathieu

*"Ce que devrait être la base de discussion pour la marge salariale? 3 %,"*

Ahmed Laaouej

Chef de groupe PS à la Chambre